

- 2.2.1.5. Assurer la garantie de prestations de base universelles relatives à la vieillesse, la survie, aux personnes handicapées , aux invalides, au chômage et à la perte d'emploi en lien avec le marché du travail.
- 2.2.1.6. Promouvoir l'harmonisation de la vie familiale et de la vie au travail.
- 2.2.1.7. Consolider les valeurs en rapport avec l'identité en construisant la souveraineté et la défense de la Patrie, à partir du plaisir physique, spirituel et intellectuel , et la reconnaissance de notre patrimoine culturel et naturel.
- 2.2.1.8. Augmenter durablement la production et la distribution de biens culturels au niveau national, à travers la production de 15 000 000 d'exemplaires du Système Massif de revues , 2 500 000 par an , et avec l'augmentation de 200% de la production de livres.
- 2.2.1.9. Augmenter les infrastructures culturelles mises à la disposition du peuple avec la construction de 336 salles de Bibliothèques, une par municipalité avec des livres, des tables, des chaises et des meubles pour la lecture.
- 2.2.1.10. Rendre plus puissantes les Expressions Culturelles du pays.
- 2.2.1.11. Encourager les réseaux des organisations de base communautaires culturelles.
- 2.2.1.12. Développer le Réseau des Intellectuels et Artistes et multiplier les accords de coopération culturelle pour la production de biens et de services.
- 2.2.1.13. Renforcer la participation du peuple dans les manifestations culturelles et sportives par la création d'une conscience génératrice de transformations pour la construction du socialisme.
- 2.2.1.14. Universaliser la sécurité sociale pour les artistes, les employés du secteur de la culture et les créateurs.
- 2.2.1.15. Rendre plus puissantes les Expressions Culturelles Libératrices.
- 2.2.1.16. Rendre visible l'identité historique et communautaire (Mision Cultura Corazon Adentro) .
- 2.2.1.17. Mettre au point des conventions d'intégration inter-culturelles.
- 2.2.1.18. Elargir les conditions qui garantissent les droits de tous et de toutes, en respectant la diversité sociale, juridique, physique, et culturelle présente dans les individus ou dans les groupes.
- 2.2.1.19. Améliorer l'Habitat et les Infrastructures pour les peuples indigènes.
- 2.2.1.20. Accélérer la délimitation territoriale de leurs espaces, à travers la remise de titres de propriété de terres aux communautés indigènes et de dotation de logements dignes à chaque famille indigène en situation de vulnérabilité, dans le respect de leurs choix culturels.
- 2.2.1.21. Encourager la formation et le financement pour des unités socio-productives , avec le renforcement de 2345 conseils communaux et communes socialistes indigènes au moyen du financement de projets, dans le respect de leurs pratiques et de leurs formes d'organisation traditionnelles.
- 2.2.1.22. Elargir laprésence des Missions et Grandes Missions Socialistes dans les communautés indigènes, dans la reconnaissance et le respect de leur culture et de leurs traditions.
- 2.2.1.23. Consolider l'égalité de sexe avec les valeurs socialistes.
- 2.2.1.24. Approfondir la participation politique et active des femmes dans le Pouvoir Populaire.

- 2.2.1.25. Encourager une culture économique productive, solidaire, sur une base socialiste, incluant tous ceux qui sont en âge de produire, qui promeuve l'insertion dans le système de production national.
- 2.2.1.26. Stimuler l'éthique socialiste dans les espaces de loisirs pour les jeunes, orientés vers la paix, la pratique du sport et la convivialité communale en formant 900 000 Jeunes dans des programmes de loisirs et sportifs incluant la participation de 5 200 000 Jeunes dans des programmes concernant l'utilisation du temps libre.
- 2.2.1.27. Promouvoir des espaces de formation intégrale, avec des bénévoles qui accueillent les jeunes en situation de vulnérabilité, à travers 400 000 Jeunes formés pour la prévention des facteurs qui génèrent la vulnérabilité.
- 2.2.1.28. Renforcer l'organisation et la participation active des jeunes, en construisant 3 000 Conseils du Pouvoir Populaire de Jeunes.
- 2.2.1.29. Avancer dans la transformation sociale du détenu à travers l'incorporation de membres des familles, conseils communaux, organisations sociales et toute autre forme d'organisation, dans le travail adéquat en matière pénitentiaire.
- 2.2.1.30. Combattre l'impunité, le retard procédural et d'autres bénéfices, en coordination avec le Ministère Public, la Défense Publique et le Pouvoir Judiciaire.
- 2.2.1.31. Améliorer et construire des infrastructures pour les Communautés Pénitentiaires.
- 2.2.1.32. Promouvoir les Communautés Pénitentiaires de production socialiste.
- 2.2.1.33. Mettre en place des alternatives à l'accomplissement de la peine.
- 2.2.1.34. Créer les conditions pour le soutien post-pénitentiaire : non divulgation des antécédents judiciaires et insertion dans des Programmes Socio-éducatifs et de Travail .
- 2.2.1.35. Approfondir l'action éducative et de communication en fonction de la consolidation des valeurs et des principes de l'état démocratique et social , de droit et de justice, établi par la Constitution Bolivarienne du Venezuela , ainsi que l'enrichissement de la conscience de protection de l'environnement comme indispensable pour préserver la vie de la planète.
- 2.2.1.36. Développer une politique intégrale de protection et de divulgation scientifique en relation avec la diversité biologique de notre pays, et en particulier en ce qui concerne nos Parcs, ainsi que les réservoirs d'eau de notre pays et ce qu'ils représentent pour la planète.
- 2.2.1.37. Approfondir les conditions pour générer une culture de loisirs et de pratique sportive libératrice, respectueuse de l'environnement, et intégratrice autour des valeurs de la Patrie, comme voie pour la libération de la conscience, la paix et la convivialité harmonieuse.
- 2.2.1.38. Améliorer la pratique massive du sport.
- 2.2.1.39. Constituer le Fonds National du Sport , des Activités Physiques et de l'Education Physique pour encourager la pratique massive du sport .
- 2.2.1.40. Elargir les infrastructures de la Mission Barrio Adentro pour le Sport au niveau paroissial et de tous les espaces sportifs.
- 2.2.1.41. Renforcer le Sport de Haut Niveau, avec le soutien intégral des athlètes de haut niveau et des héros du sport, développement de la médecine et des sciences appliquées au sport de haut niveau ; développement de Centres de Haut Niveau et de l'Ecole Nationale de Talents Sportifs.

2.2.1.42. Contribuer à la pratique systématique, massive et diversifiée de l'activité physique dans les communautés et les espaces publics, à travers la formation à l'activité physique dans le Système.

2.2.1.43. Système Educatif Bolivarien.

2.2.2. Approfondir les conditions qui assurent pour la famille vénézuélienne, la plus grande sécurité sociale et le plus grand bonheur, à partir des valeurs et des principes de respect, d'égalité, de solidarité, de corresponsabilité, encadrées par la justice sociale comme essence de la construction du socialisme.

2.2.2.1. Renforcer la lutte contre ce qui détermine les conditions d'inégalité qui doivent être supprimées pour éradiquer l'extrême pauvreté.

2.2.2.2. Eradiquer l'extrême pauvreté, selon les revenus (extrême pauvreté 0).

2.2.2.3. Continuer à diminuer la pauvreté générale.

2.2.2.5. Maintenir le Venezuela comme le plus grand amphithéâtre du monde à travers l'approfondissement et l'élargissement des conditions de revenus, de poursuite et de dépense qui garantissent le droit à l'éducation de base pour tous et toutes, en formant les citoyens et les citoyennes dont la république a besoin.

2.2.2.6. Etendre la couverture de l'inscription scolaire à toute la population, en mettant l'accent sur les populations exclues ; de la manière suivante : a – Etape de maternelle : augmenter les inscriptions de 13% à 40% ; b – Etape préscolaire : universaliser l'inscription jusqu'à 100% de couverture ; c – Etape primaire : renforcer l'universalisation en augmentant jusqu'à 100% de la population visée ; d – Education moyenne générale : augmenter les inscriptions jusqu'à 100% pour réussir à atteindre pour toute la population un niveau d'instruction au moins égal à l'éducation moyenne générale ou moyenne technique ; e – Augmenter les inscriptions en éducation technique de 40%.

2.2.2.7. Développer l'éducation interculturelle bilingue.

2.2.2.8. Développer les infrastructures et la dotation scolaires et sportives, et incorporer de manière continue des technologies d'information et de communication au processus éducatif.

2.2.2.9. Adapter le système éducatif au modèle de production.

2.2.2.10. Renforcer et stimuler les recherches en matière d'éducation ;

2.2.2.11. Consolidation de la transformation universitaire autour de la formation intégrale, de la production intellectuelle et des liens sociaux qui garantissent le développement des capacités créatives et des capacités qui permettent de résoudre les problèmes prioritaires du pays et d'atteindre les objectifs stratégiques du projet national Simon Bolivar.

2.2.2.12. Renforcer le droit constitutionnel à l'éducation universitaire pour tous et toutes en augmentant les investissements, la poursuite et la dépense, au moyen de l'augmentation de 90% de l'inclusion des jeunes bacheliers au système d'éducation universitaire.

2.2.2.13. Approfondir la politique territoriale et de persistance de la gestion pour le développement de l'éducation universitaire, à travers l'augmentation des inscriptions municipales jusqu'à 60%, avec les Missions Sucre et Alma Mater.

2.2.2.14. Développer des programmes et des projets de formation-recherche qui apportent une réponse aux besoins et aux possibilités de production nécessaires pour développer le pays.

2.2.2.15. Etendre les capacités scientifiques et humanistes pour garantir

la sécurité et la souveraineté dans la production des matières premières matérielles, ainsi que dans la production théorique, méthodologique et artistique nécessaires pour bien vivre, au moyen de l'augmentation jusqu'à 70% du financement de la recherche et de l'innovation orientées vers des projets qui visent le bonheur du peuple.

2.2.2.16. Assurer la santé de la population à travers la consolidation du système public national de santé, sur la base de l'approfondissement de Barrio Adentro, du Pouvoir Populaire et de l'articulation de tous les niveaux et les cadres du système de protection, de promotion, de prévention et d'attention intégrale à la santé individuelle et collective. On attend ainsi : a – Augmenter jusqu'à 100% la couverture de soins médicaux intégraux de la population, en Premiers Soins avec Barrio Adentro I et II et Soins Spécialisés avec Barrio Adentro III et IV ; b – Réduire la mortalité maternelle jusqu'à 37,3 pour 100 000 naissances vivantes. Réduire la mortalité infantile chez les enfants de moins de 5 ans à 11,7% pour 1000 naissances vivantes.

2.2.2.17. Consolider la nouvelle institutionnalité du Système Public National de Santé basé sur Barrio Adentro comme axe d'intégration du réseau unique de services, avec direction unique, financement assuré, développement souverain scientifique et technologique, talent humain de qualité et internationalement solidaire.

2.2.2.18. Assurer une alimentation saine et une nourriture adéquate tout au long du cycle de la vie, en concordance avec les demandes de la Constitution concernant la Santé, la Souveraineté et la Sécurité Alimentaire, avec l'augmentation de la prédominance de l'allaitement Maternel Exclusif (LME) jusqu'à 70%.

2.2.2.19. Promotion de territoires sociaux qui renforcent la convivialité solidaire et la sécurité des citoyens dans la quotidien de la vie familiale et communale, ainsi que la libération des risques contrôlables.

2.2.2.20. Assurer à la population un milieu ambiant qui favorise l'activité physique, les loisirs, la culture et le sport dans les centres éducatifs, au travail et résidentiels, pour promouvoir la diminution à 12% du pourcentage de population de 7-14 ans en sur-poids (Poids-Taille) et réduire la sédentarité jusqu'à 50%.

2.2.2.21. Encourager la participation active du Pouvoir Populaire dans les espaces d'articulation intersectoriels et dans les instances institutionnelles pour promouvoir la qualité de vie et la santé à travers : a – Augmentation du nombre de diplômés dans les différentes professions du Système Public National de Santé, objectif 80 000 diplômés. b- Augmenter jusqu'à 100% la participation des organes du Pouvoir Populaire dans la planification, l'exécution, le contrôle et l'évaluation des actions de santé dans les Zones de Santé Intégrale Communautaires. c- Augmentation jusqu'à 25 000 la quantité d'organisations populaires de santé, Comités de Santé – Conseils Communaux.

2.2.2.22. Renforcer la formation scientifique et technologique souveraine et indépendante pour produire et garantir la disponibilité du talent humain et les ressources scientifiques et techniques et les investissements nécessaires pour la santé de la population, au moyen de l'augmentation de la proportion de médicaments essentiels produits dans le pays jusqu'à 40% ; et de l'augmentation jusqu'à 60% de la production dans le pays de matières premières nécessaires pour le Système Public National de Santé. (traduction Françoise Lopez)

